



Patrick PAPADATO  
Elu Europe Ecologie Les Verts  
Conseil municipal de Bordeaux  
14, cours du Maréchal Juin  
33 000 Bordeaux

Monsieur le Maire  
Hôtel de ville  
Place Pey Berland  
33000 Bordeaux

Bordeaux, le 6 février 2013

Objet : Participation de la commune au financement des établissements  
d'enseignement privé du 1<sup>er</sup> degré.

**LR de mise en demeure avec AR**

Monsieur le Maire,

Le Préfet de la Gironde, par courrier en date du 24 janvier 2013, dont copie ci-jointe, vous demande pour la seconde fois de vous mettre en conformité avec la loi quant au mode de répartition du financement de la commune aux écoles privées du 1<sup>er</sup> degré.

Vous avez pris le soin de nous indiquer, lors du conseil municipal du 22 octobre 2012, que vous ne souhaitez pas changer votre politique, et que seul un recours devant le tribunal administratif pourrait infléchir votre position.

Ainsi, si vous persistez dans vos positions, seul un recours devant le juge administratif, comme vous le dites vous-même, pourra nous départager et vous obliger à respecter la légalité que le Préfet de la Gironde vient de vous rappeler.

Nous attendons donc de votre part des propositions précises qui viseraient à mettre la ville en conformité avec la loi, sachant qu'un recours judiciaire résultant de votre obstination pourrait avoir des conséquences importantes quant à la pérennité d'un certain nombre d'écoles privées sur le territoire bordelais.

Restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.

Patrick PAPADATO